

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 07/2022 : Comptes communaux 2021

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 11 avril 2022 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil : M. Olivier Guignard, Président

Municipalité : Mme Nathalie Greiner, Syndique
Mme Catherine Schiesser
M. Jean-Claude Favre
M. Philippe Michelet

Excusée : Mme Sandrine Rainotte

Commission des finances : M. Christian Marrel, Président
Mme Hannah Grossenbacher
Mme Amélie Ramoni-Perret
M. Daniele Annese

Excusée : Mme Sakine Uçurum Pion

Préambule

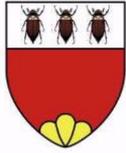
Se conformant au mandat fixé par l'article 46 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances a procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2021.

Dans ce cadre, les documents suivants nous ont été remis :

- Préavis 07/2022 sur les comptes 2021,
- Brochure des comptes de fonctionnement et comptes de bilan 2021,
- Recueil des remarques aux comptes 2021.

Ces documents ont été commentés à la Commission des finances par la Municipalité lors de la séance de présentation et plusieurs de leurs points ont encore été clarifiés lors de la séance des questions orales.

La Commission des finances (CoFin) a également eu accès, lors de plusieurs réunions de travail, au détail des différents comptes, ainsi qu'aux pièces justificatives y relatives.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 07/2022 :

Comptes communaux 2021

Pendant notre période de contrôle, plusieurs membres de la CoFin ont par ailleurs sollicité notre Chef des finances afin d'obtenir des compléments d'information et des réponses à diverses questions, ce qui a permis de clarifier certaines opérations comptables.

Nous tenons à le remercier pour sa disponibilité et sa collaboration.

Déroulement de la séance de présentation

En préambule, notre Syndique Nathalie Greiner a fait une petite introduction, puis a cédé la parole à notre Municipal des finances.

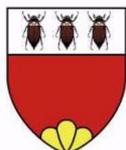
M. Jean-Claude Favre nous a alors présenté le préavis sous revue, que nous avons découvert quelques jours auparavant. Ce document reprend la trame du précédent préavis sur les comptes 2020. Le point principal et le plus réjouissant est bien entendu le résultat positif plutôt conséquent enregistré grâce à la hausse des rentrées fiscales, toujours difficiles à prévoir.

Questions orales

Comme l'année dernière, la séance des questions avec la Municipalité s'est déroulée sans la Commission de gestion.

Elle a eu lieu le 5 mai en présence de nos Municipaux (M. Michelet excusé), de M. Mathieu Rochat, Chef des finances et de son adjoint, M. Temerson Montagner. Un certain nombre de questions avaient été remises préalablement par écrit à la Municipalité et à notre Chef des finances pour leur permettre de se préparer.

Comme l'année dernière et la précédente, cette réunion fut très profitable et a pu apporter des réponses précises à nos interrogations. Nous tenons à en remercier tous les participants.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 07/2022 : Comptes communaux 2021

Analyse des documents reçus

Préavis

Établi sur le même modèle que l'année dernière, le préavis très fourni nous a permis d'avoir une très bonne vue d'ensemble des recettes et des dépenses, ainsi que de leur évolution au cours des années précédentes ou par rapport au budget 2021 et aux comptes 2020.

Ce document étant toujours très complet et explicite, nous tenterons d'éviter des redites dans notre rapport.

Nous remercions et félicitons ici les auteurs de ce préavis.

Recueil des remarques aux comptes 2021

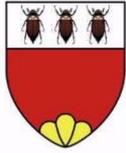
Introduit depuis quelques années maintenant, ce document continue à remplir un rôle extrêmement utile d'éclaircissement et de clarification de certains postes ou de certaines variations des comptes communaux.

Nous ne pouvons donc qu'encourager les auteurs à poursuivre sur cette voie et les remercions pour leur travail.

Analyse préavis / comptes

Revenus de fonctionnement

Le préavis sur le budget 2021 (No 6/2020) se présentait avec un total de charges de CHF 25'251'830.- et un total de recettes de CHF 24'654'930.-, soit une perte présumée de CHF 596'900.-. Le préavis rappelait que le budget respectait scrupuleusement le principe de ne dépenser que ce qui est strictement indispensable au bon fonctionnement du « ménage communal ». Le rapport de la Commission des finances remarquait dans son rapport sur le budget 2021 (No 6/2020) que la prévision budgétaire sur le compte de nature 40 (impôts) avait été évaluée de manière extrêmement prudente. En effet, la méthode retenue pour évaluer les recettes fiscales avait été modifiée. Cette méthode consistait à ne reprendre que la moyenne des montants perçus des trois derniers résultats et ramenée au nombre d'habitants prévus en 2021, sans prendre en compte la variation indexée à la prévision des recettes de l'Etat. Par cette méthode d'évaluation revue à la baisse, la Municipalité anticipait



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 07/2022 : Comptes communaux 2021

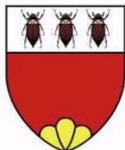
les effets très probables de la crise sanitaire due à la Covid-19 sur les revenus de nos concitoyens en 2021.

Tel n'a pas été le cas ! La réalité issue des comptes 2021 dévoile un résultat nettement meilleur que ce qui avait été prévu : le résultat présente un bénéfice de CHF 2'682'406.02 (ce montant ne tient pas compte des propositions d'utilisation du bénéfice faites par la Municipalité). Après amortissements supplémentaires et après attributions aux réserves, le bénéfice se monte à CHF 207'898.87.

Cet exercice particulièrement favorable pour les comptes communaux cette année est essentiellement dû à des recettes fiscales élevées. Les impôts qui ont été les plus rentables par rapport au budget sont le produit de l'impôt sur le revenu (augmentation de CHF 1'430'419.64), celui de l'impôt sur la fortune (augmentation de CHF 397'388.16) et celui de l'impôt sur les gains immobiliers (augmentation de CHF 365'301.50), qui, pour rappel, n'avait pas été à la hauteur des espérances budgétaires pour l'année 2020. Dans la foulée de la hausse des produits sur les gains immobiliers, les impôts sur les droits de mutation (augmentation de CHF 303'176.65) ont logiquement aussi pris l'ascenseur. On notera « heureusement » que les revenus issus de l'impôt sur les successions et donations ont été nettement moins élevés que ceux budgétés.

La Municipalité explique dans son préavis que ses réserves émises lors de la présentation des comptes 2020 quant au spectre des effets du virus sur les produits issus des impôts communaux ne se sont pas réalisées puisque cette année encore, le résultat d'impôts affiche une hausse vis-à-vis du budget. La Municipalité relativise cependant ces chiffres par le fait qu'une bonne partie des rentrées fiscales provient d'années antérieures à l'année 2021 et qu'elle ne maîtrise pas le rythme de taxation de l'administration fiscale de même que l'application des belmontais dans le dépôt de leur déclaration fiscale et dans le paiement de leurs acomptes. En conséquence, les effets de la crise sanitaire pourraient encore potentiellement entraîner des conséquences sur les finances communales.

Cette bonne nouvelle suscite des réflexions s'agissant des investissements futurs, mais également quant à une éventuelle baisse du taux d'imposition. La Municipalité annonce dans les propos introductifs de son préavis (p. 3, point 1) déjà des réflexions à ce sujet en 2023, dans la mesure où les effets de la crise sanitaire ne se feraient toujours pas sentir. La Commission des finances salue cette approche. En effet, pour rappel, la Commission des finances avait proposé un amendement refusé par le Conseil communal en octobre 2021 lors de l'adoption de l'arrêté d'imposition. Il visait à bloquer le taux d'imposition sur trois ans au lieu de cinq comme demandé par la Municipalité. La Commission estimait que la question du taux d'imposition doit être rediscutée régulièrement, à l'instar de ce qui se fait dans



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 07/2022 : Comptes communaux 2021

l'immense majorité des communes vaudoises, et non pas une fois par législature. Si des investissements importants et bienvenus pour les habitants de la commune doivent être réalisés, la réflexion sur leur pertinence doit effectivement aller de pair avec celle sur le taux d'imposition.

Préavis bouclés en 2021

Pour qu'un préavis soit considéré comme bouclé, les deux conditions cumulatives suivantes doivent être remplies :

- Toutes les entreprises concernées par les travaux ont été consultées et ont confirmé que toutes les factures ont été établies.
- Le Municipal en charge a confirmé le bouclage définitif du préavis.

Finalement, l'amortissement des crédits débute dans l'année du bouclage du préavis concerné.

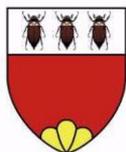
En 2021, aucun préavis ne remplit les conditions énoncées ci-dessus. Le présent rapport ne fera donc pas état de préavis bouclés l'année dernière.

Charges

L'exercice 2021 présente une augmentation de charges s'élevant à CHF 1'212'160.34, ou à une augmentation de CHF 86'408.51 de charges dites épurées par rapport au budget 2021. Les charges dites épurées ne sont que le total des charges moins les amortissements, les attributions aux fonds et les imputations internes. Pour ces dernières, s'agissant de transfert d'imputation entre les services, la même somme figure également en produit. Leur impact sur le résultat financier est donc nul.

Malgré cette augmentation de charges par rapport à l'exercice 2020, nous constatons que la Municipalité en a une bonne maîtrise et que les charges présentées sont en ligne avec les prévisions faites par rapport au budget 2021.

Dans le tableau « Charges par nature » en page 6 du préavis, nous pouvons de suite constater quels sont les écarts entre le budget 2021 et les comptes 2021.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 07/2022 : Comptes communaux 2021

Les charges par nature ayant eu les plus fortes progressions par rapport au budget sont sans surprise le centre par nature 35 « Remboursement, participation et subvention à des collectivités publiques » dont l'augmentation se chiffre à CHF 472'455.29 par rapport au budget, pour atteindre un total de CHF 10'572'855.29, soit 40% du total des charges 2021. Cette augmentation s'explique par le supplément 2020 payé pour la péréquation (CHF 744'870.-). Il y a lieu de mentionner qu'hormis cet élément, tous les autres postes prévus au budget dans cette nature ont été réalisés en dessous de la valeur prévue au budget.

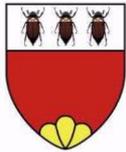
S'en suit le centre par nature 38 « Attribution aux fonds et financement spéciaux ». Cette nature présente une augmentation de charges de CHF 509'974.16 en comparaison au budget 2021, mais en revanche une diminution de CHF 169'226.64 par rapport aux comptes 2020. Elle comprend les attributions aux fonds effectuées dans des domaines qui ne peuvent générer de bénéfice ou qui sont contraintes par la loi à venir alimenter un fonds spécifique comme les services Eau et Electricité, qui représentent des charges non maîtrisables et qui dépendent des résultats de chacun de ces domaines.

Sous le point 5.1 « Analyse des charges intercommunales et cantonales » en page 11 du préavis, figure le tableau présentant la proportion de charges non maîtrisables en fonction des produits globaux épurés de l'exercice. Afin de comparer son évolution dans le temps, la Municipalité a décidé d'intégrer ce tableau de manière systématique dans le préavis. Votre Commission des finances salue cette initiative.

Pour finir, le centre par nature 39 « imputation internes » présente une augmentation des charges de CHF 687'127.65 mais, comme mentionné plus haut, leur impact sur le résultat financier est nul.

En revanche, la réduction de charges la plus importante concerne le centre par nature 31 « Biens, services, marchandises » qui présente une diminution de CHF 321'949.41 par rapport au budget du même exercice. La réduction s'explique essentiellement par des travaux d'entretien non réalisés, ainsi que par du matériel d'exploitation prévu au budget mais qui finalement n'a pas été acquis ou renouvelé cette année.

Pour clore le chapitre des charges, le graphique « répartition des charges » en page 10 du préavis illustre parfaitement les éventuels écarts d'une année à l'autre et l'évolution des charges dans les comptes communaux.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 07/2022 : Comptes communaux 2021

Dépenses d'investissement et crédits

En 2021, les dépenses d'investissement sont réparties à la hausse pour atteindre un peu plus de CHF 1'640'000.--, contre seulement CHF 303'000.- en 2020.

Plus de 90% de ces dépenses attendues ont concerné les travaux Burenz-Chaffeises et les collecteurs au Chemin du Plan.

Le solde a été constitué par diverses écritures de transfert liées aux réseaux d'eau et d'électricité, ainsi que par un montant minime pour la révision du PGA.

Quant au solde des crédits sur les préavis encore ouverts, il se monte à environ CHF 4,3 mios (sur un total de crédits accordés de CHF 6,8 mios), dont près de 90% concernent les travaux en cours sur les routes des Chaffeises et du Burenz.

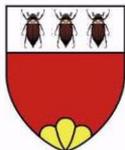
Examen des comptes de fonctionnement (par sondages)

Comme les années passées, la Commission des finances a choisi quelques thèmes d'examen dont les commentaires figurent plus bas. En outre, le passage en revue des comptes de fonctionnement n'a pas suscité d'interrogations dignes d'être mentionnées, et comme l'an dernier la clarté du préavis nous permet de limiter nos commentaires sur la tenue des comptes 2021.

Vacations du Conseil, des commissions et de la Municipalité

Nous avons opéré un contrôle des documents reçus et élaborés par le Secrétariat du bureau du Conseil et par la Bourse communale, et ceci amène les commentaires suivants :

- Tous les documents relatifs aux vacances et séances du Conseil se retrouvent à l'intérieur d'un même dossier.
- Pour les comptes 2021, les vacances de la Municipalité se retrouvent à cheval entre deux systèmes, les six premiers mois sont encore calculés via un système complexe différenciant les heures de gestions et politiques, en plus de tenir compte de l'ancienneté des Municipaux. Les six derniers mois sont calculés sur une base forfaitaire.
- Nous avons effectué différents pointages concernant les écritures comptables et leur concordance avec les documents y relatifs ; ces contrôles nous ont permis de



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 07/2022 : Comptes communaux 2021

constater l'exactitude des chiffres soumis et de nous forger une opinion favorable sur les documents présentés.

Comptes de Bilan

Analyse du compte CCP et des comptes bancaires

Le cash en compte a évolué significativement en cours d'année 2021 avec un solde de CHF 2.8 mios au 31 décembre 2021 sur le compte CCP, CHF 1.68 mios sur le compte Crédit Suisse et de CHF 0.334 mios sur le compte de la BCU, CHF 0.218 mios sur le compte KIBE et les différents fonds de caisses, ce qui amène les liquidités totales disponibles fin 2021 à CHF 5.06 mios. Une augmentation de 59% est donc constatée vs 2020. Les engagements à court terme sont couverts à hauteur de plus de 3 fois, ce qui est signe d'une bonne forme des finances de la commune. Il convient de relever que 11% du Bilan est représenté par les liquidités disponibles. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des recettes en 2021 et les réductions de certaines charges expliquées dans ce même rapport.

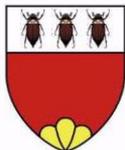
Un excédent de recettes CHF 0.208 mios a été attribué au Capital et amène ce poste à CHF 2.149 mios au 31.12.2021.

Endettement brut

La dette à moyen et court terme s'élève à CHF 28.465 mios vs CHF 29.760 mios en 2020, soit une réduction de CHF 1.295 mios (4.35%) sur l'exercice 2021. Le remboursement d'emprunts de CHF 1.120 mios auprès de PostFinance ainsi que de 0.175 mios auprès du Crédit Suisse expliquent la réduction de la dette globale fin 2021.

Il convient de relever que la réduction de la dette ainsi que l'augmentation du Capital contribuent positivement à la marge d'autofinancement ainsi qu'à la dette nette par habitant comme suit :

- La marge d'autofinancement est de l'ordre de CHF 4'125'000, contre CHF 4'314'000 pour 2020,
- L'endettement net par habitant s'élève à CHF 5'778.- au 31 décembre 2021 contre CHF 6'831.- en 2020.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 07/2022 : Comptes communaux 2021

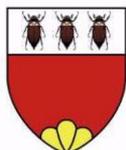
Au vu de ce qui précède et vu les taux d'intérêts négatifs, la Commission des finances recommande de réduire le cash sur les comptes courants afin d'éviter des charges bancaires et de procéder aux divers investissements qui ont été préalablement approuvés par le Conseil Communal.

Rapport de la fiduciaire

Dans son rapport du 28 avril 2022, la fiduciaire indique avoir effectué ses travaux de vérification du 7 au 12 avril 2022, après une intervention sur la situation provisoire en date du 15 décembre 2021.

Nous relevons quelques points saillants de leur rapport ci-après :

- *Nos travaux de révision des comptes annuels 2020 ainsi que nos vérifications de la situation intermédiaire avaient souligné la situation tendue du département administratif de la Commune d'un point de vue organisationnel et de charge de travail.*
- *Dans le cadre notre révision des comptes 2021, nous avons constaté que la pression s'était relâchée, notamment grâce à l'engagement de personnel et à l'appui du personnel communal de la ville de Pully en tant que soutien aux ressources humaines.*
- *Les mesures prises dès 2020, notamment les reportings et les processus financiers, ont continué à fonctionner en 2021, impactant positivement les boucllements trimestriels et le processus budgétaire.*
- *Les objectifs 2021 de la bourse étaient notamment la généralisation de la gestion électronique des documents (GED), déjà implémentée au niveau du Service des finances, particulièrement au sein des services techniques. La mise en œuvre a été retardée et l'effort sera poursuivi en 2022.*
- *Les contrôles effectués pour les comptes de l'exercice 2021 nous amènent à encourager la bourse communale dans le suivi régulier des contrôles mis en place en matière de salaires et ressources humaines, considérant d'une part l'engagement d'une responsable des ressources humaines en fin d'année 2021 et, d'autre part, l'externalisation de la gestion des salaires qui se poursuivra sur une partie de l'exercice 2022 au moins. En effet, la révision a mis en lumière la comptabilisation d'indemnités d'assurance comptabilisées à double pour un montant total de CHF 171'710. Une écriture corrective a, dès lors, été comptabilisée.*



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 07/2022 : Comptes communaux 2021

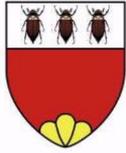
La Commission des finances remercie encore une fois les auditeurs pour leur travail, mais rappelle également que depuis son rapport sur les comptes 2017 elle a régulièrement demandé que le mandat d'audit soit mis au concours, sans effet jusqu'à ce jour.

Afin de respecter un principe d'alternance bien comprise, la Commission des finances réitère donc sa recommandation de changement.

Considérations finales

Comme mentionné dans le précédent rapport de la Commission des finances, la persistance de la crise sanitaire durant l'année 2021 aurait pu nous laisser craindre quantité d'effets défavorables sur les finances communales. Mais comme lors de l'année 2020, ces effets ne se sont pas fait sentir, puisqu'au contraire le résultat final laisse apparaître un confortable excédent de recettes, encore même supérieur à celui enregistré dans les comptes 2020. En outre, l'endettement a parallèlement aussi pu être réduit, et atteindre déjà aujourd'hui l'objectif visé dans le nouveau programme de législature 2021-2026. Néanmoins, la Commission des finances rejoint l'analyse de la Municipalité qui estime que la prudence doit rester de mise, principalement compte tenu de la grande incertitude régnant sur l'évolution des recettes fiscales, sur laquelle la commune n'a aucune maîtrise.

Ces bons résultats, s'ils se renouvellent encore une fois en 2022, pourraient donc effectivement justifier une proposition envisagée par la Municipalité en 2023, visant soit à augmenter les investissements nécessaires pour notre commune soit à abaisser le taux d'impôts de 2 à 3 points. Il ne nous reste donc plus qu'à espérer que les vents de l'avenir nous soient favorables.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 07/2022 : Comptes communaux 2021

Conclusions

La Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 07/2022** et vous recommande :

- de l'adopter tel que présenté,
- d'accepter les comptes communaux de l'exercice 2021 tels que présentés,
- de donner décharge à la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne pour sa gestion financière de l'exercice sous revue,
- de relever la Commission des finances du mandat concernant les comptes de l'exercice 2021.

Pour la Commission des finances :

Christian MARREL
Président

Hannah GROSSENBACHER

Amélie RAMONI-PERRET

Sakine UÇURUM PION

Daniele ANNESE

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 9 juin 2022